



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Désignation des Délégués dans les Organismes Extérieurs - Collège
Fontanes - SIEDS - SIDEG**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97416

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Secrétariat Général

**Désignation des Délégués dans les Organismes Extérieurs -
Collège Fontanes - SIEDS - SIDEG**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

COLLEGE FONTANES

Par délibération du 18 Septembre 1995, vous aviez désigné Monsieur Bernard BELLEC ou Monsieur Gérard GAUDUCHON, ou, en cas d'empêchement, l'adjoint de permanence ainsi que Madame Patricia LUCAS pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Fontanes.

Or, les effectifs du Collège ont dépassé 600 élèves à la rentrée de Septembre 1997 (613 élèves).

En application du décret 85-924 du 30 Août 1985, lorsque le Collège comporte plus de 600 élèves, le Conseil d'Administration doit comprendre 3 représentants de la Commune siège de l'Etablissement.

Il convient donc de désigner un troisième membre élu du Conseil Municipal.

SIEDS

Par délibération du 18 Septembre 1995, vous aviez désigné Madame Yvette JEAN, pour siéger au sein du Comité Syndical du SIEDS.

Elle souhaite aujourd'hui être remplacé à ce poste.

SIDEG

Par délibération du 18 Septembre 1995, vous aviez désigné Madame Yvette JEAN, pour siéger au sein du Comité Syndical du SIDEG.

Elle souhaite aujourd'hui être remplacé à ce poste.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner M. Guy Marie GUERET pour siéger au sein du conseil d'Administration du Collège Fontanes.
- désigner M. Jacques MORIN pour remplacer Madame Yvette JEAN au sein du Comité Syndical du SIEDS.
- désigner M. Pierre FALLOT pour remplacer Madame Yvette JEAN au sein du Comité Syndical du SIDEG.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)